



CENTRE DE LOISIRS PERISCOLAIRE COMMUNE DE BENY



PROJET EDUCATIF



Le contexte socio démographique

La commune de BENY est une commune rurale de 746 habitants, proche de l'agglomération burgienne et de son bassin d'emploi. La population a augmenté de près de 20% entre 1999 et 2006, dates des derniers recensements. La commune accueille donc régulièrement de nouvelles familles soucieuses de leur cadre de vie mais attendant des services à la hauteur de leurs souhaits.

Malgré la période de récession actuelle sur le plan de l'habitat et un faible nombre de constructions enregistré sur les 8 dernières années, le développement constaté conforte les élus dans leur objectif de dynamisation de cette petite cité très active sur le plan associatif.

Un premier Plan Local d'Urbanisme a été approuvé en mai 2005 mais a été peu suivi d'effet en terme de construction. Dans le même temps, toutes les habitations inoccupées ont été réhabilitées et ont permis l'installation de nouvelles familles.

Une révision du Plan Local d'Urbanisme est engagée afin de répondre au mieux aux nouveaux besoins en terme de logement, et notamment en direction de l'habitat locatif et de la primo accession.

Une école de 4 classes permet l'accueil de 85 élèves. Un rythme de naissances annuel de 10 permet d'envisager sereinement le développement de la commune et conforte le rajeunissement de la population. L'école est en cours de réaménagement et d'extension. Elle se composera de salles de classe, de deux dortoirs, d'une salle d'évolution et d'un centre de loisirs.

Les places d'accueil chez les assistantes maternelles sont limitées et plusieurs assistantes maternelles n'acceptent plus les enfants en accueil périscolaire, préférant nettement un accueil à temps plein d'enfants nouveaux lorsque les plus grands entrent à l'école. De plus, certaines assistantes maternelles n'ont pas la possibilité d'accompagner les enfants à l'école. La Communauté de Communes du Canton de Coligny a fait construire, sur la commune, un multi accueil de 30 places, mais il n'offre pas la possibilité de proposer de l'accueil périscolaire.

Les besoins des familles

Les familles des enfants accueillis à l'école maternelle, élémentaire et primaire ont, pour nombre d'entre elles, besoin de bénéficier d'une possibilité d'accueil pour leurs enfants avant et après l'école. En effet, les horaires scolaires ne coïncident pas souvent avec les contraintes d'un emploi le plus souvent éloigné de la commune, nécessitant un temps de trajet à ajouter au temps de travail.

Les enfants étaient, pour la plupart, accueillis chez une assistante maternelle ou étaient avec un des parents en interruption professionnelle dans le cadre d'un congé parental ou d'une suspension d'activité.

Les familles souhaitent une structure d'accueil qui permette à leurs enfants de vivre un temps de convivialité, de détente, de camaraderie avant d'entrer en classe et en attendant le retour de leurs parents.

Il s'agit d'installer un nouvel équilibre entre la vie de la famille, la vie professionnelle et la vie scolaire, en quelque sorte de définir un nouvel environnement social pour les enfants et les familles.

Les attentes des familles

Elles souhaitent un mode d'accueil souple n'ajoutant pas de contrainte supplémentaire à celles de la famille et du travail. Le principe d'une utilisation libre est donc privilégié.

US
CR

Elles n'attendent pas un cadre éducatif strict mais un espace rassurant pour l'enfant, un espace de détente, de transition entre la famille et l'école, l'école et la famille.

Un temps suffisant d'ouverture devra permettre aux familles de déposer leur enfant ou de passer le récupérer sans être dans une précipitation perpétuelle qui dégrade les temps de séparations et de retrouvailles.

Les familles souhaitent savoir leurs enfants en sécurité. Elles ont besoin de confiance en la capacité de l'encadrement de la structure à accueillir, pour un temps, leurs enfants. Elles ne souhaitent pas que les animateurs soient des parents de substitution ou des instituteurs supplémentaires. Il ne s'agit pas de prendre leur place dans l'éducation de leurs enfants.

Le choix d'un centre de loisirs périscolaire

L'entrée d'un enfant à l'école signe également son entrée dans une nouvelle phase de développement qui le conduit dans un espace d'éducation et de développement des connaissances. La complémentarité du système éducatif et des centres de loisirs présente un intérêt indéniable dans la socialisation de l'enfant.

La Commune de Bény met à la disposition des familles d'enfants scolarisés dans son école un centre de loisirs périscolaire. Il est destiné à accueillir les enfants avant et/ou après les horaires de classe, du lundi au vendredi. Ce centre est fermé le mercredi et le samedi dans la mesure où il n'y a pas d'école ces jours-là. Il ne fonctionne pas non plus pendant les périodes de vacances scolaires.

Il est animé par deux personnes expérimentées dans le domaine de l'enfance, titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur. La personne responsable du centre de loisirs a engagé une formation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction au printemps 2010.

En proposant ce mode d'accueil, les élus souhaitent renforcer l'image de la commune et développer son attractivité à travers les services offerts à la population.

Ils souhaitent également contribuer au développement psychologique des enfants en les accompagnant vers l'adolescence dans un cadre convivial et sub-familial qui leur apportera un soutien équilibrant et structurant.

Ils souhaitent également que ce mode d'accueil fonctionne avec une certaine souplesse pour les familles. Ce principe, difficilement compatible avec une gestion de capacité d'accueil et d'encadrement, sera atténué par la pré inscription des enfants en début d'année scolaire, qui permettra d'établir un planning prévisionnel des places occupées et de gérer les disponibilités régulières et occasionnelles.

Le choix du mode de tarification

L'objectif des élus est de faciliter l'accès au service d'un maximum de familles. Afin de tenir compte des disparités en matière de ressources financières des familles, les élus ont fait le choix d'établir une tarification modulée. Elle s'appuie sur le quotient familial mis en œuvre par les caisses de prestations familiales et distingue deux tranches de tarification qui présentent un écart significatif du taux horaire de facturation. Ces tranches sont déterminées en accord avec les caisses concernées.

Fait à Bény, le 2 février 2012

Le Maire
Georges RODET

La responsable du centre de loisirs

Valérie SCHWARTZ

CENTRE DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE
"Les Petits Bénoyeurs"
Le Bourg - 01370 BÉNY
Tél. : 04 74 42 05 02

US